

COMMUNE DE St MARTIAL DE NABIRAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le maire de la commune de St Martial de Nabirat,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L213-2,

Vu le code de la route

Vu le code des communes et notamment ses articles L131.1 et L131.2

Vu la demande d'autorisation d'entreprendre des travaux sur la domaine public effectué par l'entreprise Périgord Génie Civil en date du 18 janvier 2021

En raison des travaux de réparation de conduite PVC diamètre 45 le long de l'immeuble cadastré section B n° 1220 au lieu dit « Le Bourg »

ARRETE

Art 1 Les travaux prescrits dans la demande visée ci-dessus sont autorisés sous réserve de la remise en état du domaine public à l'issue de ceux-ci

Art 2 Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur le trottoir le long de la propriété de M. Franck Moreau. La circulation sera alternée manuellement.

Art 3 Il appartiendra à l'entreprise Périgord Génie Civil, 24330 St Laurent Sur Manoire, de mettre en place des panneaux de signalisation de part et d'autre du chantier.
La signalisation sera retirée dès qu'elle ne sera plus utile.

Art 4 Ces mesures prendront effet à compter du 10 février 2021 jusqu'à la fin des travaux.

Fait à St Martial de Nabirat
le 1^{er} février 2021

Hervé Ménardie
Maire

